

Fiche n°1.005

Intitulé du projet :

Moyen

Création d'un lieu de rencontre

Description du projet :

Description du site dans son état actuel

Le bâtiment concerné est un ancien lavoir offrant actuellement une superficie de plus ou moins 75 m². Cet espace est actuellement divisé en deux locaux. Il est utilisé par les associations locales (association de village de Moyen et association de colombophilie) mais il est mal adapté (petitesse, absence de rangements...).



Affiche réalisée par les associations locales pour la promotion d'une activité (marché).

Description du projet à réaliser

L'ancien lavoir offre actuellement peu de superficie utile. Le projet consiste donc à créer un agrandissement qui viendrait se greffer sur le volume existant. L'extension sera traitée de manière différenciée (bardage bois et toiture plate) afin de ne pas perturber la lisibilité architecturale de l'ancien lavoir.

Le volume actuel sera réaménagé pour obtenir un seul espace polyvalent (au lieu de deux actuellement). Cela implique différents travaux : baie à percer, plafond à supprimer, seuil à enlever, placement de poutre, remise à niveau des planchers... Cet espace utile offrira une superficie d'environ 75 m² qu'il sera loisible de moduler en fonction des besoins des associations et des activités.

Le nouveau volume renfermera les locaux techniques, sanitaires, cuisine et de rangement. L'entrée se fera également à cet endroit via un sas accessible par une rampe pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite.

Par rapport à la question énergétique, plusieurs mesures importantes sont prises pour réduire les déperditions de chaleur et la consommation énergétique : isolation du toit, des murs et planchers existant, ainsi que le remplacement du vitrage actuel par du double vitrage à haut rendement. Le maintien des imposantes baies permet de bénéficier d'un éclairage naturel et d'un apport naturel de chaleur. L'isolation, l'étanchéité à l'air et la ventilation seront particulièrement étudiées pour orienter le bâtiment vers une construction basse énergie. Le recours à des isolants écologiques sera également favorisé. Enfin, la méthode de chauffage pourra éventuellement comprendre une chaudière à bois ou à pellets. L'orientation du bâtiment ne permet malheureusement pas d'envisager de manière rationnelle la pose de panneaux solaires et photovoltaïques.

Origine de la demande :

- Consultation de la population.
- Rencontre des personnes ressources.
- Groupe de travail.
- CLDR.

Justification du projet :

Le projet se justifie notamment par :

- L'inadaptation et la sous-capacité de la salle actuelle.
- Les besoins de la population et des associations en termes de liens sociaux et de solidarité à consolider dans le village.
- La croissance actuelle et future (projet de lotissement) qui entraînent des besoins spécifiques et supplémentaires.

La réunion concernant le village (09/06/2008) ainsi que les contacts avec les personnes ressources (20/02/2008) ont montré le besoin de réaliser un lieu de rencontre adapté à la dynamique villageoise.

Ainsi, l'association de village est très active (une douzaine d'activité par an : plaine de jeux, fleurissement, marché aux fleurs annuel, sapins de Noël, illuminations, Saint-Nicolas, nouvel an pour les plus de 70 ans, fête champêtre, excursions, participation à l'opération village propre, entretien de la réserve naturelle, grand feu...).

De plus, le projet permettra de disposer d'une sécurité juridique pour l'occupation du bâtiment (actuellement, l'association de village loue le bâtiment par bail emphytéotique).

Contribution au développement durable (Agenda 21 local) :

En termes de développement durable, le projet :

- Favorisera un mieux être social et convivial des habitants.
- Permettra un renforcement du lien social et intergénérationnel dans le village.
- Prendra en compte des économies d'énergie (isolation...).
- Favorisera les déplacements doux par la centralité du lieu par rapport au village.
- Valorisera le patrimoine bâti.

	Non pertinent	Pris en compte	Non pris en compte	Commentaires
1. Le projet intègre-t-il la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers,...) ?		X		Projet émanant de la population (CLDR)
2. Ce projet est-il pensé « à la bonne échelle territoriale » (quartier, village, commune, supra) ?		X		Localisation pertinente vu les objectifs de convivialité et de rencontre au sein du village. Forte dynamique associative.
3. Le projet a-t-il des répercussions positives et négatives sur le marché de l'emploi local (maintien/création d'emplois pérennes) ou sur le chiffre d'affaire des entreprises locales ?	X			
4. Ce projet permet-il aux personnes socialement et/ou économiquement défavorisées d'accéder à ses retombées (emploi, accessibilité aux services, à la culture etc) ?		X		Prise en compte par la mise en place d'activités à destination de toutes les couches de la population
5. Le projet mobilise-t-il des financements ou des contributions solidaires et/ou locales (hors RW) ?		X		
6. Le projet profite-t-il concrètement à la population locale (emploi, économie, service, lien social, bien-être, ...) ?		X		Accroissement du lien social entre habitants
7. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts sociaux (conditions de production, santé, ...) ?	X			
8. Le projet contribue-t-il à améliorer la prise en compte des minorités ou différents groupes sociaux fragilisés?		X		Prise en compte par la mise en place d'activités à destination de toutes les couches de la population
9. Ce projet permet-il de promouvoir, maintenir ou améliorer les relations harmonieuses et la cohésion sociale ?		X		
10. Le projet favorise-t-il les coopérations et les partenariats, et notamment les solidarités internationales ?	X			
11. Ce projet est-il conçu de manière à éviter des risques possibles mais non prouvés (principe de précaution) pour l'humain et son environnement ?		X		Surélévation des locaux pour éviter les risques d'inondation
12. Le projet prend-t-il en compte totalement ou tout au moins de manière suffisante les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, pollutions, déchets, ...)?			X	A considérer lors de la phase de réalisation du projet.
13. Le projet est-il économe, réversible ou encourage-t-il les économies d'espaces, des ressources naturelles et de l'énergie ?		X		
14. Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels ?		X		
15. Le projet permet-il de promouvoir ou favoriser une attitude de « consommation durable et responsable » auprès des habitants ?	X			
16. Le projet respecte-t-il ou améliore-t-il les spécificités locales (identités paysagère, culturelle, patrimoniale, politique, sociale, ...) ?		X		Rénovation du patrimoine local à destination de la population

Indicateur de résultat :

Indicateur	Source	Cible
Diversification des activités proposées par les différentes associations	Association de village	Création de 3 nouvelles activités

Localisation :

Moyen – Au carrefour entre la rue de La Semois et la rue de Jamoigne.

Statut au plan de secteur :

Zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

Propriété privée (bail emphytéotique).

Tâches à réaliser :

- Acquisition du bâtiment.
- Travaux de réaménagement du bâtiment existant.
- Construction de l'extension.

Objectifs visés :

Objectifs principaux

- Objectif 1. Favoriser les initiatives locales et les partenariats trans-communaux pour développer la vie associative et culturelle.

Objectifs connexes

- Objectif 2. Améliorer l'aménité des villages, la valorisation du patrimoine bâti et la mobilité des différents usagers par une gestion cohérente du développement territorial.
- Objectif 7. Intégrer la dimension énergétique, durable et solidaire dans tous les actes posés.

Création d'emploi(s) envisagée :

Pas de création d'emplois prévue.

Estimation globale du coût :

Voir détails en annexe.

- Total TVAC : 342.177 €
- Financement DR : 273.742 €

Programme de réalisation :

Une seule phase.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Acquisition préalable du bâtiment (accord de principe du propriétaire).

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Esquisse et estimation.

Annexes :

1. Estimation
2. Plan de situation
3. Plan d'aménagement
4. Simulation 3D